

Ma ville notre Planète!

CHAQUE GESTE COMPTE QUAND ON EST
PLUS D'UN MILLION DE BRUXELLOIS

Mensuel - Novembre 2011 - n° 65



België - Belgique

P.P. - P.B.

B - 010

P202224

- 🕒 **Défi Énergie** > p3
Petits gestes, grands effets
- 🕒 **Nature** > p6
Balade dans les espaces
verts du centre-ville
- 🕒 **Electroménager** > p7
Moins d'énergie,
plus d'économies

Prévention des déchets:
des biens partagés,
une façon de moins jeter > p4 et 5



BRUXELLES
ENVIRONNEMENT

-IBGE-



Choisissons ce qui rentre dans notre boîte aux lettres.

Demandons l'autocollant "stop pub" au 02 775 75 75



PARTICIPEZ AU 1^{ER} CHAMPIONNAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



CHAMPIONNAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'APERe, en partenariat avec le "Bond Beter Leefmilieu", lance un défi aux communes belges :

remporter le titre de 'champion des énergies renouvelables'.

Les communes participant

ont 5 mois pour convaincre et décrocher ce titre. Comment? En faisant le bilan de leur politique énergétique, en créant ou renforçant des actions concrètes pour économiser l'énergie et grâce au soutien de tous leurs citoyens. A la clef pour les champions: des installations thermiques et photovoltaïques gratuites, un suivi juridique, un diagnostic stratégique et des tas d'autres surprises...

Plus d'info: www.championnat-er.be



EN CAS DE PIC, JE M'IMPLIQUE



En hiver, dans certaines conditions météorologiques, des pics de pollution provoqués par les gaz d'échappement des voitures, les industries et le chauffage peuvent se produire. Avec des conséquences sur notre santé et notre environnement. Afin de réduire leurs effets néfastes, la Région de Bruxelles-Capitale a instauré trois types de mesures selon le niveau de pollution atteint.

Un service sms gratuit peut vous avertir d'un pic de pollution. Envoyez **PIC au 3004** (0,15 €/sms) avec le GSM sur lequel vous souhaitez recevoir les alertes.

Informations: www.picdepollution.be, 02 775 75 75.

EN CAS DE PIC, JE M'IMPLIQUE

Drapeau jaune: seuil d'intervention 1



(Probabilité: deux à trois fois par an)

Limitation de la circulation à 90 km/h sur le ring. Renforcement des contrôles de police pour le respect des 50 km/h ailleurs.

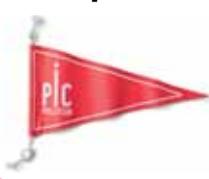
Drapeau orange: seuil d'intervention 2



(Probabilité: une fois tous les 2 ou 3 ans)

En plus des mesures précédentes, système des plaques alternées pour rouler dans Bruxelles, transports STIB gratuits, plafonnement de la température des bâtiments à 20° dans le tertiaire.

Drapeau rouge: seuil d'intervention 3



(Probabilité: très rare)

Interdiction de la circulation automobile, sauf urgences et transports publics (accès gratuit), plafonnement de la température à 20° dans le tertiaire.

NOUVELLE CHAUDIÈRE: OBLIGATION DE RÉCEPTION.

En cas d'installation d'une nouvelle chaudière gaz ou mazout de plus de 20 kW, celle-ci doit faire l'objet d'une réception par un professionnel agréé. L'objectif? Minimiser l'impact environnemental du chauffage. Chacun peut réduire sa consommation d'énergie pour le chauffage en s'assurant que sa chaudière soit installée en respectant certaines règles: dimensionnement, régulation, isolation des tuyaux, ventilation, qualité de la combustion, tirage de la cheminée... Cette obligation s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation chauffage PEB et s'applique à tout propriétaire d'une chaudière nouvellement installée.

Plus d'info: la liste des professionnels agréés sur www.bruxellesenvironnement.be
> Professionnels > Sociétés agréées et enregistrées > Chauffagistes agréés ou Conseillers chauffage PEB

Ma ville notre planète

Publication mensuelle sauf janvier, juillet et août - Bruxelles Environnement-IBGE - Gulledele 100 - 1200 Bruxelles Tél. 02 775 75 75 - info@bruxellesenvironnement.be - www.bruxellesenvironnement.be **EDITEUR RESPONSABLE:** J.-P. Hannequart **COMITÉ DE RÉDACTION:** Mathieu Molitor, Florence Didion, Louis Grippa, Isabelle Degraeve, Rik De Laet. **RÉDACTION:** Mathieu Molitor **PRODUCTION:** www.4sales.be © BRUXELLES ENVIRONNEMENT - Imprimé avec encre végétale sur papier recyclé. Les textes repris dans cette publication ont pour but d'expliciter des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous aux textes du Moniteur Belge.



Participez au **DÉFI ÉNERGIE**: la planète en profite autant que votre portefeuille

A Bruxelles, les logements sont responsables de 40% de la consommation d'énergie et de 42% des émissions de CO₂. Heureusement, les économies d'énergie sont à la portée de tous. Pour nous y aider, Bruxelles Environnement a mis en place le Défi Energie. Ce projet citoyen, ludique et gratuit, propose aux participants de diminuer significativement leurs factures d'énergie et leurs émissions de CO₂ grâce à quelques gestes simples, sans faire de gros investissements.



Relever le défi : pourquoi?

En premier lieu, parce que l'énergie coûte cher: les prix du pétrole, du gaz et de l'électricité ne cessent d'augmenter et les experts estiment que cette évolution va se poursuivre. Ensuite, car les ressources traditionnelles diminuent: la consommation mondiale a augmenté de 75% au cours des 30 dernières années et ne cesse de s'accroître. Également parce que les énergies fossiles polluent: produire et brûler des combustibles fossiles (pétrole, gaz, uranium, charbon...) dégage du dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère. Ces émissions supplémentaires sont responsables du réchauffement de notre planète et de ses conséquences: changements climatiques, fonte des glaces, augmentation des ouragans, etc.

Face à cette situation, la Région bruxelloise s'est fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de son action pour une ville durable. En souscrivant au Pacte des Maires, Bruxelles s'est engagée, avec 1.600 autres villes signataires, à réduire de 30% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025.

En participant au Défi, chaque Bruxellois peut participer à l'effort de toute la Région pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre et contribuer activement à préserver les ressources naturelles et lutter

contre le réchauffement de notre planète. Depuis sa 1^{ère} édition, 2.800 familles participantes ont économisé en moyenne 400 € par an sur leur facture d'énergie, et émis 1 tonne de CO₂ en moins dans l'atmosphère.

Quels gestes?

Les gestes à accomplir sont, pour la plupart, très simples: réduire d'un degré la température ambiante (de 20°C à 19°C) représente une économie de chauffage de 7%, facile et immédiate! Fermer les rideaux, stores et volets pendant la nuit, ce qui réduit les pertes de chaleur par les fenêtres de 30 à 50%. Belle économie aussi en ne laissant pas les appareils électriques en mode veille: sur une année, pour un ménage possédant par exemple un téléviseur, un magnétoscope, une chaîne hi-fi et un lecteur de DVD, les pertes liées au mode veille atteignent en moyenne 75 € par an.

Appel aux challengeurs

Participer au Défi est très simple. Sur base de quelques informations sur le logement, des dernières factures annuelles et de 2 relevés au minimum, le Défi Energie propose un suivi individualisé, une analyse personnalisée et d'autres activités telles des animations ou conférences. L'important est de se lancer dans ces petits gestes.

Plus d'info : pour participer au Défi Energie comme des milliers d'autres Bruxellois, visitez le site www.defi-energie.be ou appelez gratuitement le 0800/ 85 301.

QUE REPRÉSENTENT LES TONNES DE CO₂ ?

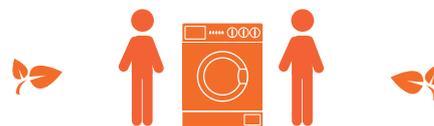
-  1,7 tonne de CO₂ = un aller simple Bruxelles-New-York en avion.
-  1 tonne CO₂ = 5.800 km en voiture (essence, 7 L/100 km)
-  700 kg de CO₂ = la consommation annuelle d'un boiler électrique (80 L/jour).
-  300 kg de CO₂ = l'économie qu'un ménage de 4 personnes peut réaliser en optimisant la consommation des électroménagers et de l'éclairage.
-  100 kg de CO₂ = un ordinateur en mode veille sur une année.

TÉMOIGNAGE

Houssain El Boubsi, éducateur

"Nous participons au Défi Energie depuis 2007. Avec ma compagne, nous avons un peu fait attention à tout, comme, par exemple, ne pas laisser les appareils en veille, remplacer petit à petit nos lampes traditionnelles en lampes économiques, ne pas chauffer l'appartement quand nous sommes absents, etc. Finalement, je suis devenu "animateur énergie": j'ai encouragé 23 amis, voisins et collègues de travail à mieux gérer leur consommation d'énergie. Avec les enfants dont je m'occupe, j'ai réalisé un petit film vidéo de 6 minutes sur le climat. Cela a très bien marché, ils étaient super-intéressés. Et la chaîne continue..."





Déchets: TRIER c'est bien, PRÉVENIR c'est

Chaque Bruxellois produit en moyenne près de 325 kg de déchets par an. Un chiffre impressionnant, mais que l'on peut faire chuter en diminuant la quantité de déchets que nous produisons dans notre vie de tous les jours. C'est l'objectif de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) qui se déroule du 19 au 27 novembre 2011 et de la nouvelle campagne de Bruxelles Environnement sur la prévention des déchets.

Lorsqu'on parle "déchets" et environnement, la plupart d'entre nous disent: "oui, je trie mes déchets, c'est important." Et c'est vrai! En triant bien nos déchets, nous permettons de les recycler, ce qui est plus intéressant que de les brûler ou de les envoyer en décharge. Mais le recyclage reste une opération qui ne diminue toujours pas le volume de ce que nous jetons.



La réduction préventive des déchets débute au niveau de l'éco-conception des objets et se poursuit dans nos comportements.

Bref, nous sommes tellement satisfaits de trier nos déchets que nous oublions une autre piste, toute simple, la plus économe en ressources et qui participe davantage à la protection de l'environnement: réduire la quantité de déchets que nous produisons. C'est ce qu'on appelle la prévention.

Prévenir à tous les niveaux

Avant la fabrication d'un bien, il y a l'éco-conception. C'est l'ensemble des mesures mises en place pour réduire l'empreinte environnementale du produit tout au long de sa vie. En minimisant les matières premières ou l'énergie nécessaire à sa production, en améliorant ses performances énergétiques, en favorisant les possibilités de réparation, de mise à niveau et de recyclage... Ensuite intervient la prévention des déchets, tout au long

des chaînes de production: comment réduire au maximum les emballages, les rendre plus légers, moins volumineux, facilement recyclables? Ça, c'est l'affaire des entreprises. A notre niveau, en tant que citoyens bruxellois, nous pouvons aussi jouer un rôle important et bénéfique en matière de prévention. Notamment grâce à nos choix de consommation et nos comportements qui ont un impact plus ou moins important sur la quantité des déchets produits.

Une campagne, 3 questions

Nous produisons 3 fois plus de déchets qu'en 1950. Tous ces déchets pourraient être évités ou fortement réduits par une attention portée au moment de l'achat. L'environnement y gagne: par une économie des ressources naturelles utilisées et une diminution des quantités de déchets à incinérer. Le consommateur y gagne aussi: son portefeuille ne mentira pas... La nouvelle campagne de Bruxelles Environnement nous invite à nous poser 3 questions au moment de nos achats. Voir encadré sur la page 5.

Soyons modernes: réduisons le papier

Nous pouvons aussi adapter nos comportements pour produire moins de déchets. Comment? en adoptant des comportements économes en ressources, en privilégiant les options "dématérialisées". Prenons le papier, par exemple: n'imprimer que l'indispensable, archiver virtuellement, communiquer électroniquement, réutiliser nos vieilles feuilles, renoncer aux annuaires papier (un formulaire électronique pour se désabonner est disponible sur le site www.1307.be), coller l'autocollant stop-pub (02 775 75 75), choisir des abonnements électroniques...

Partage et réemploi

Le partage de biens s'inscrit dans le même ordre d'idées. Quelques exemples d'utilisations partagées d'un produit: une photocopieuse pour plusieurs sociétés dans un même immeuble, des lave-linge et sèche-linge communs pour de petites copropriétés, de l'outillage pour un lotissement, une tondeuse pour quelques voisins... Ou encore: louer, emprunter,

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS: PLEIN D'ACTIVITÉS DU 19 AU 27 NOVEMBRE 2011.



Menée à travers toute l'Europe dans le cadre d'un projet Life+ de la Commission Européenne, elle a pour but de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs possible dans des actions durables de réduction des déchets. Lors de l'édition 2010, 4.346 projets ont été introduits auprès de 32 organisateurs,

dans 23 pays. La Région bruxelloise comptait à elle seule 147 projets, animés par tous ses citoyens, écoles, entreprises, associations, administrations, etc. Au programme: séances de ciné, colloques, visite de compost, d'acteurs de la réutilisation, etc.

Plus d'info: www.bruxellesenvironnement.be/semainedelareductiondesdechets, 02 775 75 75.



MIEUX!



troquer... des moyens de transport, des produits culturels, des jouets et même des accessoires pour bébé. Ce qui permet à la fois d'éviter la consommation de ressources naturelles, de soulager nos placards et de faire de sérieuses économies! La réutilisation ou l'allongement de la vie d'un produit suivent cette même logique. La réparation, la revente, le don ou le dépôt d'objets sont des méthodes qui évitent aux biens d'être jetés après que l'utilisateur n'en ait plus besoin. Nous voilà prévenus!

Plus de trucs et astuces, des publications pour vous aider: www.bruxellesenvironnement.be > Mon logement > Réduire et gérer ses déchets.



© Bruxelles Environnement

Le partage, le réemploi, la seconde main sont des formes de prévention. La prévention n'est pas le tri sélectif: 2 concepts complémentaires, mais souvent confus dans nos esprits.

METTEZ VOTRE POUBELLE AU RÉGIME!

© Céline Carboneille



Retrouvez bientôt sur vos écrans cette poubelle qui tente de réduire son volume.

1. En ai-je vraiment besoin?

Notre société vend du rêve, mais surtout, elle crée par le marketing et la publicité des désirs qui poussent à consommer au-delà de nos besoins et de nos vrais désirs. Combien de ces achats ne sont pas réellement consommés ou utilisés, et finissent dans nos poubelles? Cette surconsommation nous coûte cher, et est néfaste à l'environnement.

2. Vais-je pouvoir tout consommer avant la date de consommation?

A Bruxelles le sac poubelle blanc contient en moyenne 12% d'aliments non consommés. En bonne partie parce qu'on a acheté de trop grandes quantités et que l'on n'a pas tout consommé avant la date de consommation. Pour bien comprendre les dates de consommation sur les emballages, il faut distinguer:

A consommer avant le ...” concerne les produits périssables (jambon, viande, poisson...). Cette date est à respecter impérativement.



A consommer de préférence avant le ...”: concerne les autres produits (conserves, produits secs...). Lorsque la date est dépassée, la responsabilité du producteur n'est plus engagée en matière de qualités nutritionnelles, gustatives, absence de microbes dangereux, odeur, couleur... Mais cela ne veut pas dire que le produit ne peut plus être consommé.

Et attention aux promotions: les 2 + 1, 6 + 2, 12 + 4 gratuits... Allons-nous pouvoir consommer le surplus de produit “gratuit” avant sa date de consommation?

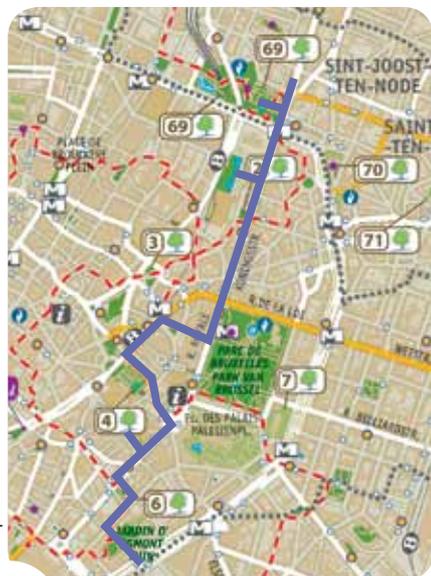
3. Le même produit existe-t-il avec moins d'emballages?

La poubelle ménagère des Bruxellois contient 30% (en poids) d'emballages. Tous les emballages ne sont pas inutiles: ceux qui permettent de conserver ou protéger un produit par exemple. Mais souvent, on constate un excès d'emballages: portions de plus en plus petites, emballages en “pelure d'oignon” (un premier emballage, doublé d'un deuxième, d'un troisième...). En repérant ces produits suremballés, on défend l'environnement, mais aussi notre portefeuille: les produits emballés excessivement sont souvent plus chers car nous payons aussi ces emballages! Privilégions également l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille et achetons des boissons en bouteilles consignées. Pour le nettoyage du linge, de la vaisselle ou de la maison, les produits concentrés engendrent beaucoup moins de déchets d'emballage... et sont moins lourds à porter! On peut également privilégier les langes réutilisables, les emballages rechargeables et des produits conçus pour être réutilisables, réparables et recyclables.



Promenade bruxelloise: les ESPACES VERTS du centre.

Et si on découvrait Bruxelles autrement? S'il y a bien un endroit de notre ville qu'on pense souvent bien connaître, c'est le centre. On imagine l'avoir déjà admiré sous toutes ses coutures, parcouru dans tous les sens et approché sous tous les angles. C'est peut-être le cas... Mais connaissons-nous tous les espaces verts qu'il recèle? Le temps d'une balade centrale entre la porte de Namur et le Botanique, nous allons visiter pas moins de 7 parcs ou espaces verts. Prêts à jouer aux touristes dans notre propre ville?



© Aquaterra

Un itinéraire de 3 km pour une promenade de 45 minutes, sans compter le temps pour flâner dans les parcs...

Notre promenade commence dans le haut de la ville, entre la porte Louise et la porte de Namur, au n°31 du boulevard de Waterloo. Le passage de Milan est une des trois entrées discrètes de ce jardin qui l'est tout autant: le parc d'Egmont. Un havre de paix au milieu de l'agitation urbaine. Hormis quelques arbres remarquables à y admirer (érable sycomore, cèdre du Liban, chêne vert, ginkgo biloba, tulipier de Virginie, noyer noir d'Amérique...), d'autres curiosités y sont à découvrir: des statues étonnantes, un étrange puits gothique médiéval, ou encore une ancienne glacière.

En ressortant vers la rue aux Laines, par le passage Marguerite Yourcenar, on se dirige ensuite à droite vers le square du Petit Sablon. Face à l'église du Sablon, il constitue l'un des petits bijoux architec-

turaux du centre de Bruxelles. Jardin de style néo-renaissance, il est agrémenté par un ensemble de sculptures dues aux plus grands artistes belges du 19e siècle et qui le rendent extrêmement intéressant d'un point de vue historique et artistique. Autrefois zone marécageuse, le site du Petit-Sablon fut, de 1289 à 1706, un cimetière dépendant de l'hôpital Saint-Jean. Après l'avoir traversé, prendre à droite la rue de la Régence. Juste avant le musée d'Art ancien, on admirera sur sa gauche le parc des sculptures, un espace méconnu où il fait bon de se poser quelques instants... Avant de poursuivre notre balade en contrebas de la Place Royale, au jardin du Mont des Arts. Sa forme actuelle date des années 50. Il s'agit d'un jardin suspendu d'un seul niveau, créé sur une dalle de béton couvrant les parkings souterrains du Palais des Congrès. On y trouve aussi un espace de jeu pour les petits enfants et une "rivière sèche" y a été aménagée.

En le quittant par l'escalier monumental vers le bas de la ville, on se dirigera à droite vers la cathédrale Saints Michel et Gudule. Son parvis est un espace vert urbain qui offre une vue dégagée face à la cathédrale et est souvent le lieu d'expositions sur la ville de Bruxelles. De là, on remontera par la rue des Colonies vers le parc de Bruxelles.

Pour achever cette balade, direction le jardin Botanique, pour y découvrir les vestiges d'une splendeur passée. A l'origine beaucoup plus vaste et imaginé dans un environnement vierge de toute construction, le jardin Botanique est aujourd'hui un parc urbain pris en étau dans le tissu routier de ce quartier nord de Bruxelles. De sa vocation première



© S. Schmitt

"Bruxelles possède deux merveilles uniques au monde: la Grand-Place et le panorama du Jardin Botanique" Victor Hugo.

de jardin botanique, il conserve un mélange de styles français, italien et anglais, ainsi qu'une grande variété d'arbres et de plantes vivaces ou annuelles.



© Florence Dirlon

Plus d'info: Bruxelles Environnement vous propose une carte interactive ainsi que de nombreuses info-fiches sur les espaces verts de la Région. www.bruxellesenvironnement.be > Particuliers > Espaces verts et biodiversité > Espaces verts: carte et info-fiches.



Label énergie: moins D'ÉNERGIE, plus d'ÉCONOMIES



Saviez-vous que le prix d'achat d'un appareil électroménager ne représente que 20% de son coût de vie total? Les 80% restants correspondent aux coûts de la consommation d'énergie, que nous payons tout au long de la durée de vie de l'appareil. D'où l'importance de choisir un appareil qui consomme peu d'énergie. Pour nous aider à choisir les appareils les moins énergivores, il existait déjà des étiquettes classant les appareils de A à G selon leurs performances énergétiques? Un nouveau modèle d'étiquette voit aujourd'hui le jour pour s'adapter à l'évolution des techniques et rendre les choses encore plus lisibles. Un nouveau site internet nous permet aussi de comparer la consommation énergétique des appareils neufs.

En 1992, la Commission européenne adoptait une réglementation sur l'étiquetage des appareils électroménagers permettant de les distinguer en fonction de leur efficacité énergétique (classes d'énergie de A à G). Cette réglementation a été renforcée en 2006 : des classes A+ et A++ ont été ajoutées aux classes existantes. La nouvelle étiquette propose aujourd'hui une classe supplémentaire: A+++. La technologie ne cessant de progresser, cette nouvelle classe concerne désormais les appareils qui sont les moins énergivores. En effet, les performances s'améliorant, presque tous les nouveaux électroménagers pouvaient être classés entre "A" et "A++". En outre, des pictogrammes (pour être compris dans toutes les langues) informent les consommateurs sur les caractéristiques et les performances du produit. Les émissions acoustiques sont désormais indiquées, de quoi être informés au mieux des niveaux sonores auxquels on sera exposé à l'usage.

www.labelenergie.be



Un nouveau site accompagne l'apparition des étiquettes. Grâce au calculateur éner-

gétique qui s'y trouve, nous pouvons calculer directement les bénéfices que nous rapportera le remplacement de notre appareil. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: les économies sont importantes si nous optons pour un appareil moins énergivore. Les bénéfices ne seront d'ailleurs pas uniquement pour notre portefeuille, mais également pour l'environnement. Car moins nous gaspillerons d'énergie, mieux la nature se portera. Voici la liste des appareils qui peuvent être comparés sur le site web: lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur (frigo), congélateur vertical, combiné réfrigérateur/congélateur, congélateur horizontal, TV.

Notre planète souffre d'une consommation énergétique toujours croissante. Lors de l'achat d'un nouvel appareil électroménager, il convient donc de consulter attentivement son label énergétique. Et de penser choisir en fonction de la consommation d'énergie ou d'eau, ou encore en portant attention à la capacité. Au final, un appareil un peu plus cher pourra donc se révéler bien plus économique à l'usage si son label énergie est satisfaisant, autrement dit: si l'appareil consomme peu d'énergie.

Plus d'info: www.labelenergie.be

LE NOUVEAU LABEL ÉNERGIE REPREND :

- la marque ou le nom du fournisseur et la référence du modèle
- la consommation d'énergie annuelle exprimée en kWh
- l'échelle de classification: de la classe énergétique A+++ (le meilleur score énergétique) à G (le score énergétique le plus faible)
- des flèches de couleur: du vert foncé (efficacité énergétique élevée) à rouge (efficacité énergétique faible).





JE BOIS DE L'EAU DU ROBINET

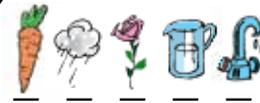


L'eau du robinet, c'est bon. Sais-tu pourquoi ?
Utilise le code ci-dessous pour trouver la réponse.



L'eau du robinet,

c'est bon pour la



Pas



et sans



T'AS LA RÉCUP ATTITUDE?



Halte au gaspillage & vive la récup! Le **mardi 22 novembre 2011**, grande collecte de livres & vêtements pour le réseau de seconde main, dans le cadre de l'action "effet de jeunes contre effet de serre". Toutes les écoles sont invitées à participer à la journée Récup'Attitude. Les élèves et leurs familles récoltent des livres et vêtements qu'ils rassemblent dans leurs écoles, à destination du réseau de seconde main. Les entreprises d'économie sociale spécialisées dans le domaine viendront chercher les livres et vêtements dans les écoles qui le souhaitent. Donner ou réutiliser des objets, c'est aussi réduire nos déchets!

Plus d'info: GREEN asbl, 26 rue d'Edimbourg, 1050 Bruxelles, www.effetdejeunes.be, 02 890 08 08.

AGENDA



Pour obtenir ce magazine gratuitement tous les mois (sur abonnement): 02 775 75 75, abonnement@bruxellesenvironnement.be ou www.bruxellesenvironnement.be/abonnement.

20/11 – JARDINAGE

BOURSE AUX PLANTES SAUVAGES

23^{ème} édition de la Bourse aux Plantes de Natagora. Venez vous procurer les plantes indigènes pour rendre votre jardin plus attractif pour la faune locale: arbres et arbustes pour la haie ou le bosquet, grimpantes et petits fruitiers, fleurs sauvages sous forme de graines ou de plantules selon vos souhaits. L'occasion aussi de glaner une série de conseils et d'astuces pour aménager votre jardin naturel grâce à la présence de plusieurs associations.

Lieu: Maison du Développement Durable / Mundo-B, 26 rue d'Edimbourg, 1050 Bruxelles.
De 10h à 16h. Gratuit et sans inscription.
www.natagora.be, 02 893 09 29.

20/11 – VISITE GUIDÉE

LES MYSTÈRES DE LA VIE DES PLANTES

Excursion organisée par les Amis du Scheutbos, les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB) et Natagora.

Lieu: rendez-vous à la cabane des gardiens du Parc Scheutbos à Molenbeek, au bout de la RUE Scheutbos (PAS l'avenue). La rue donne sur le bd Mettwie, en face du bd Machtens. De 10h à 12h30. Gratuit et sans inscription. Infos: leveque.jean@hotmail.com, 0496 53 07 68.

20/11 – PROMENADE

AUTOMNE EN VALLÉE DE LA WOLUWE

Une excursion organisée par l'association Aves pour permettre de s'initier à l'ornithologie.
Lieu: rendez-vous devant l'entrée du parc Malou, 2 Av. Emile Vandervelde, 1200 Bruxelles. 10h45. Maximum 20 personnes et inscription obligatoire. Infos: www.aves.be, 0499 16 24 34.

27/11 – VISITE GUIDÉE

UN SOL VIVANT

Le jardin naturel modèle de Schaerbeek vous propose des visites guidées à thème.
Lieu: site des serres communales, 411 boulevard Lambertmont à 1030 Bruxelles. Départs à 10h et 13h. Visites gratuites, inscription souhaitée au Centre d'accueil des visiteurs du Parc Josaphat: 02 215 44 53.

22/11 – CONFÉRENCE

LES ASSOCIATIONS DE CULTURE: POURQUOI ET COMMENT?

Cycle de conférences dans le cadre du projet des Jardins Participatifs d'Etterbeek. L'ail aime le fraisier et le cerfeuil craint le persil... Tandis que la carotte et l'oignon seraient de vieux compères? Vrai ou faux, comment expliquer? Venez découvrir les réponses en compagnie de Philippe Wasterlain.

Lieu: Salle du Conseil – Hôtel Communal, 115, avenue d'Auderghem à 1040 Bruxelles. De 20h à 22h. Gratuit. Infos: enviro@etterbeek.be, 02 627 27 85.

06/12 – CONFÉRENCE

PRÉVOIR LE TEMPS SELON LA NATURE

Cycle de conférences dans le cadre du projet des Jardins Participatifs d'Etterbeek. Rosée du soir, il va pleuvoir. Arc-en-ciel du soir fait beau temps prévoir. Nous verrons, en compagnie de Jean- Pierre Hanotier, qu'il existe toute une série de signes (sérieux et moins) qui pourraient indiquer un changement de temps en observant le ciel, les animaux, les plantes.

Lieu: Salle du Conseil – Hôtel Communal, 115, avenue d'Auderghem à 1040 Bruxelles. De 20h à 22h. Gratuit. Infos: enviro@etterbeek.be, 02 627 27 85.

L'automne, c'est la saison des fruits secs: noisettes, châtaignes, noix... En snack ou collation, sûr qu'ils vous épateront!



Pour toutes vos questions:

INFOS



02 775 75 75
www.bruxellesenvironnement.be